

**ÉLECTION SYNDICALE
DES ENTREPRISES
DE MOINS DE 11 SALARIÉS**

VOTEZ

**Du 22 mars
au 4 avril 2021**



Je suis salarié(e) d'une petite entreprise ou employé(e) à domicile

Pourquoi voter ?



Je vote pour être REPRÉSENTÉ(E)



Par les organisations syndicales qui négocient ma convention collective (salaire, primes, temps de travail, congés, formation, conditions de travail, etc)



Par les organisations syndicales qui m'informent et me conseillent sur mes droits au sein des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI)



Je vote pour être DÉFENDU(E)



Par les représentants syndicaux qui siègent aux conseils de prud'hommes et défendent mes intérêts en cas de litige avec mon employeur



Je vote pour être CONSEILLÉ(E)



Sur mes droits en tant que salarié(e) ou employé(e) à domicile



Sur les démarches pour faire valoir mes droits



Sur les avantages sociaux dont je peux bénéficier

